



Union d'associations de  
consommateurs

A NOTER DANS VOTRE  
AGENDA

LE 19 JANVIER DE 10H À 11H  
FORMATION / INFORMATION  
LE CREDIT AFFECTÉ

VOUS RECEVREZ  
PROCHAINEMENT UN LIEN  
VOUS PERMETTANT DE VOUS  
CONNECTER EN VISIO  
CONFÉRENCE



**CTRC-FC**

**8 rue des Vieilles Perrières**

**25000 BESANÇON**

**Tel :03 81 83 46 85**

**Mail : ctrc.fc@wanadoo.fr**

# NEWSLETTER DU CTRC DE FRANCHE-COMTÉ

Le 10/01/2021

## *Informations CTRC-FC Janvier 2021*



### Élargissement des bénéficiaires de MaPrimeRénov'

Afin de soutenir la rénovation énergétique des logements, le dispositif MaPrimeRénov devient accessible à **tous les propriétaires** à compter du 1er janvier 2021.

Peuvent désormais bénéficier du dispositif les ménages, les copropriétés mais aussi les propriétaires bailleurs.

Par ailleurs, la nouvelle version du dispositif entend soutenir en particulier les travaux de rénovation globale en ciblant davantage les « passoires thermiques ».

## Reconduction du bonus écologique

Pour répondre à l'objectif de **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, le barème des aides offertes aux ménages lors de l'**achat d'un véhicule électrique** a été revu à la hausse en 2020, pouvant aller jusqu'à **7 000 €**.

Ce bonus est maintenu en 2021.

## Création d'un crédit d'impôt pour l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique

Que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit de votre résidence principale, vous pouvez, à compter de 2021, bénéficier d'un **crédit d'impôt de 75 % du montant des dépenses consacrées à l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique**, dans la limite de 300 € par système de charge

## Simplification des modalités de versement des aides au logement

À compter de 2021, les **aides au logement** sont calculées et versées « en temps réel ».

Concrètement, cela signifie que le bénéfice de ces aides est évalué sur la base de vos ressources actuelles et non plus sur vos revenus N-2 .

## Amélioration du niveau de vie des étudiants

Afin de lutter contre la précarité étudiante, la rentrée universitaire a été marquée par la **baisse du coût du ticket de restaurant universitaire CROUS pour les étudiants boursiers** : il est passé de 3.30 € à **1 €**.

Ce tarif social est maintenu pour l'année universitaire de 2021.

## Hausse du prix du timbre

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le timbre vert augmente, passant de 97 centimes à **1,08 €**. Le timbre rouge augmente, lui, de 12 centimes passant de 1,16 € à **1,28 €**.